



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation  
Service cantonal de la jeunesse  
Le Délégué à la jeunesse

Departement für Volkswirtschaft und Bildung  
Kantonale Dienststelle für die Jugend  
Der Jugenddelegierte

## Classification des projets

Genre de projet	Exemples	Conditions	Remarques
<b>Projets loisirs</b>	Course de caisse à savon, défilé de mode	Accord de la commune et des autres institutions concernées.  Soutien de la commune.	
<b>Evènements sportifs non-subsventionnés par J+S</b>	Tournoi de street hockey, disco glace, futsal etc.	Mesures de sécurité,  Pas de double financement (Office du Sport) Soutien de la Commune.	
<b>Améliorations des structures existantes</b>	Aménagement de maisons et locaux de jeunes, etc.	Engagement des jeunes, Co-financement de la Commune.	Uniquement des aménagements en lien direct avec les jeunes et ne créant pas une valeur ajoutée pour le propriétaire.
<b>Créations de nouvelles structures</b>	Associations de jeunesse, etc.	Engagement des jeunes, Co-financement de la Commune.	Mise en place d'une structure juridique garantissant la durabilité (statuts, comité)
<b>Projets techniques</b>	Film, radio, webtv, équipement technique	Contrat de garantie en cas de désistement (remise du matériel à un centre d'animation).	
<b>Projets festifs</b>	Manifestation organisée les jeunes (Oberwalliser Jugendtag, rassemblement,  Concerts - festival	« Label Fiesta » pour les concerts-festivals ou manifestations importantes (selon exigences communales)  Mesures de sécurité et samaritains.	



<b>Projets de citoyenneté, spirituels et humanitaires</b>	Groupe Relais, groupe spirituel, etc. Projet soumis par un parlement des jeunes Groupe de bénévoles	Engagement des jeunes  Création de liens – « vivre ensemble »  Prise en considération des actions se déroulant en Valais uniquement ; pas de financement pour les voyages  Mesures de sécurité adéquates	
<b>Projets artistiques et musicaux</b>	Exposition, BD, livre Spectacle Enregistrement CD	Pas de double financement (Service de la Culture) Critères de qualité	
<b>Formations</b>	Formation moniteurs de camps, Formation aides-animateurs dans les centres de loisirs.	Programmation adéquate Pas d'autres subventionnements étatiques.	
<b>Soutien aux jeunes en situation de handicap</b>	Toutes activités proposées par les animateurs en charge des jeunes en situation d'handicap	Les jeunes doivent en bénéficier directement. Ils sont impliqués dans l'élaboration du projet dans la mesure du possible et dans sa réalisation.	L'achat du matériel n'est en principe pas soutenu.
<b>Soutien aux jubilés des associations (centres de loisirs, jeunesse, manifestations)</b>	Les jubilés sont seulement pris en considération chaque décennie.		

